

Tunis, le 6 Janvier 1975.....

Le Ministre de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements d'enseignement secondaire professionnel.

-/-

Circulaire n° 4./75.....
émanant de la Direction de
l'Enseignement Secondaire
(Service des Examens)

O B J E T : Désignation au personnel enseignant dans les classes terminales susceptible :

- 1°) de proposer des sujets pour le Brevet de l'Enseignement secondaire professionnel.
- 2°) de faire partie des jurys du dit examen à la session de Juin 1975.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'adresser, avant le 15 Janvier 1975, délai de rigueur, la liste de tous les professeurs titulaires, non titulaires et contractuels enseignant dans les classes préparant au Brevet de l'Enseignement Secondaire Professionnel.

Vous voudrez bien trouver ci-joint les tableaux nécessaires à l'établissement de ces listes.

Ces listes seront établies en double exemplaire dont l'un sera acheminé directement au Ministère de l'Éducation Nationale (Service des Examens) et l'autre

- à l'Inspection Régionale de l'Enseignement Secondaire à Sousse pour les établissements situés dans les Gouvernorats de Sousse, de Monastir, de Mahdia, de Kairouan et de Kasserine.

- à l'Inspection Régionale de l'Enseignement Secondaire à Sfax pour les établissements situés dans les Gouvernorats de Sfax, de Gabès, de Gafsa et de Medenine.

- à la Sous-Direction des Services Pédagogiques à El Menzah Cité Mahragène pour tous les autres établissements.

Pour Le Ministre de l'Éducation Nationale
et p.o

Le Directeur de l'Enseignement Secondaire
Technique et Professionnel



M. H. KHELIL